

Faire la liaison

Rapport annuel 2004-2005 d'Agricorp

Agricorp s'allie aux secteurs public et privé pour offrir des programmes destinés à aider le secteur agroalimentaire de l'Ontario dans sa gestion des risques. Agricorp est reconnu pour son caractère proactif, sa fiabilité, son souci de la clientèle et son efficience dans l'administration de programmes aidant les producteurs à protéger leurs acquis financiers, à conserver leurs parts de marché et à en atteindre de nouveaux.

Table des matières

Notre vision, notre mission et nos objectifs stratégiques	2
Liaison entre producteurs et programmes	3
Premières impressions : Mot du président du conseil	4
Conseil d'administration	5
Rétrospective de l'année : Mot du chef de la direction générale	7
Établissement de nouveaux liens	ç
Liaison avec la clientèle	12
Liaison avec la collectivité	16
Liaison entre les membres de notre personnel	18
Liens à établir	20
Faits saillants des résultats financiers	22
Responsabilité de communiquer l'information financière	24
Rapport du vérificateur	25
États financiers d'Agricorp	26
Notes afférentes aux états financiers	29
Bon de commande	36





« En conservant notre professionnalisme et en demeurant proactifs, efficaces, centrés sur la qualité et soucieux d'aider, nos efforts visant à assurer la liaison entre les producteurs et les programmes continueront d'être couronnés de succès. »

- M. Randy Jackiw Chef de la direction générale

Notre vision, notre mission et nos objectifs stratégiques

Notre vision

Être les fournisseurs reconnus de produits de gestion du risque agricole.

Notre mission

- Nous procurons la tranquillité d'esprit. Nous contribuons à la réputation exceptionnelle dont jouit l'Ontario, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en aidant nos clients à gérer les risques.
- Le service est notre force. Nous offrons ce service avec intégrité, dévouement, savoirfaire et une passion pour l'excellence.
- Nos ressources humaines sont à la base de notre succès. Nous nous soutenons mutuellement et nous nous posons des défis, afin d'apprendre et de nous développer sans cesse.
- Nous fournissons un service à la clientèle exceptionnel. Nous ne ménageons aucun effort pour combler les besoins de nos clients en temps opportun et pour leur procurer une aide utile et courtoise.
- Nous investissons dans l'avenir du milieu agricole. Par notre présence sociale, nous aidons activement notre collectivité à devenir un meilleur endroit où vivre, travailler et prospérer.

Nos objectifs stratégiques

Pour garantir son rayonnement, Agricorp se concentre sur cinq objectifs et thèmes stratégiques.

Thème stratégique	Objectif
Le service à la clientèle	Reconnaître, respecter et combler les besoins de nos clients.
Nos ressources humaines	Créer un milieu d'apprentissage dynamique, enrichi par la diversité et une communication ouverte et caractérisé par des employés respectés et dévoués.
La collectivité	Obtenir la reconnaissance de notre contribution au renforcement de la collectivité, pour le bien de nos employés et de nos clients.
La fourniture de services et de produits	Améliorer la capacité et la réputation d'Agricorp en tant que fournisseur de choix afin d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs.
L'engagement relatif aux produits et au marché	Être un partenaire dans la conception de produits et services pertinents et novateurs qui aident nos clients à réduire les risques inhérents à l'agriculture.

Liaison entre producteurs et programmes

Agricorp est le partenaire fiable et efficace qui offre des produits et services de gestion des risques agricoles. L'excellence de son service à la clientèle et ses méthodes fiables et efficientes ont acquis à Agricorp une renommée nationale et internationale.

Comme organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp offre des programmes publics et privés de gestion des risques.

Agricorp s'est acquis la solide réputation d'être centré sur le client et de travailler en collaboration avec l'industrie pour fournir des produits plus efficaces et des programmes gouvernementaux de gestion des risques. Son savoir-faire dans la conception de programmes efficaces et la prestation efficiente de services constitue un atout dont bénéficient les secteurs public et privé avec lesquels Agricorp collabore pour aider les producteurs à gérer les risques de toutes sortes auxquels ils sont exposés, en ce qui touche notamment aux finances, à la salubrité des aliments, à l'environnement et à la sécurité des marchés.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture établi pour cinq ans à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale prévoit une structure à long terme qui vise à garantir la viabilité de l'agriculture canadienne. Reconnu pour son intégrité, Agricorp a tissé des liens puissants avec les producteurs, ce qui lui permet de prendre de l'expansion dans d'autres domaines visés par le Cadre stratégique : salubrité et qualité des aliments, environnement, renouvellement de l'industrie, science et innovation et gestion des risques commerciaux.

Programmes et services actuels

- Programme de paiements anticipés
- · Services bancaires et de placement au secteur public
- · Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
- · Programme de crédit à la production laitière
- · Inscription des entreprises agricoles
- · Programme de protection financière des producteurs de céréales
- · Programme d'assurance du revenu de marché
- · Éradication du virus de la sharka
- · Assurance-production
- · Vérification des produits
- · Assurance-qualité
- · Programme d'auto-gestion du risque
- · Échantillonnage du tabac
- Vitis (système de gestion de vigne)

Nous procurons la tranquillité d'esprit.
Nous contribuons à la réputation exceptionnelle dont jouit l'Ontario, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en aidant nos clients à gérer les risques.





M. Liam McCreery
Président du conseil

« Je me considère privilégié d'avoir joint les rangs d'une équipe aussi formidable.»

Premières impressions : Mot du président du conseil

J'ai accueilli avec enthousiasme l'offre qu'on m'a faite d'assumer la présidence du conseil d'administration d'Agricorp. L'évolution que connaît l'industrie agro-alimentaire étant tellement rapide, je savais que j'allais me joindre à un organisme fascinant. Les mois qui ont suivi mon adhésion au Conseil ont confirmé mes premières impressions.

Agricorp se trouve dans une phase exaltante de son expansion. J'ai été fortement impressionné par son engagement à offrir des produits et services de haute qualité, à s'améliorer constamment et à soigner sa gouvernance. Le dynamisme du secteur dans lequel Agricorp évolue l'oblige à s'orienter résolument vers la réussite. Au fil des pages à venir, vous constaterez que bon nombre des réalisations de 2004-2005 sont le résultat de cette orientation vers l'avenir. Bien ancrés dans le présent, nous tendons la main aux ministères et au secteur agro-alimentaire pour leur offrir notre collaboration.

La vision d'Agricorp s'est précisée en 2004-2005, afin de mieux refléter le rôle de notre organisme dans l'agriculture de demain.

« Être les fournisseurs reconnus de produits de gestion du risque agricole. »

Conscients que le rôle et la réputation d'Agricorp doivent évoluer au même rythme, nous avons aussi élaboré une nouvelle marque. Vous avez sans doute remarqué notre nouveau logo sur la page couverture du présent rapport. La recherche d'une représentation graphique nous a amenés à nous concentrer plus que jamais sur la façon dont nous nous conduisons quand nous offrons nos services à nos clients et à la province. Nous avons ainsi cerné nos qualités essentielles qui font que nos clients peuvent compter sur du personnel proactif, prêt à collaborer, centré sur la qualité, efficace et professionnel.

Nos efforts de planification concentrent les mesures de rendement sur les résultats. Nos cinq objectifs stratégiques liés au service à la clientèle, à la collectivité, à nos ressources humaines, à la fourniture de services et de produits et à notre engagement relatif aux produits et au marché orientent notre travail de planification et nous maintiennent dans la bonne direction.

Je continue d'être impressionné par l'enthousiasme et l'engagement des membres du personnel et du conseil d'administration d'Agricorp. Je les remercie de leur dévouement envers Agricorp et l'industrie agro-alimentaire ontarienne. Je me considère privilégié d'avoir joint les rangs d'une équipe aussi formidable.

Je tiens aussi à remercier le président du conseil sortant pour son apport à Agricorp. Les qualités de chef et le dévouement de M. Phil Andrewes ont nettement contribué à faire avancer Agricorp.

D'autres défis se présenteront au fur et à mesure de l'évolution du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et de l'Assurance-production (AP). J'ai la ferme conviction qu'Agricorp est à même de relever ces défis.

Conseil d'administration



Au fond, de gauche à droite : MM. Michel Soenens, Vaughn Stuart, M^{me} Lynne Cohoe, MM. Liam McCreery, Larry Van Acker, Henry Aukema. À l'avant, de gauche à droite : MM. George McCaw, Maurice Waddick et John Shrubb. Absent de la photo : M. Chris Button.

Le conseil d'administration d'Agricorp est responsable de superviser la gestion et l'orientation d'Agricorp afin de veiller à ce que l'organisme réalise son mandat. Une bonne gouvernance interne est essentielle à la bonne santé de l'organisme ainsi qu'à la croissance économique et au bien-être général de la société dans son ensemble.

Agricorp a une ligne de conduite conforme aux principes de gestion reconnus; cela transparaît notamment dans son comportement éthique, sa reddition de comptes, son utilisation circonspecte des deniers publics et la grande qualité de ses services. Agricorp prend ses décisions opérationnelles de manière indépendante et impartiale et n'a pas de lien de dépendance avec le gouvernement. Cependant, en tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp doit rendre des comptes au public et exerce ses activités sous la supervision des vérificateurs provincial et fédéral. Les gouvernements provincial et fédéral financent bon nombre des programmes d'Agricorp.

M. Liam McCreery (président du conseil)

M. McCreery a fait ses études à l'Université de Guelph, où il a obtenu un diplôme en science économique. Il a également obtenu un diplôme universitaire supérieur en administration des affaires de l'Université Wilfrid-Laurier. Il était auparavant président du conseil d'administration de la Commission ontarienne de commercialisation du soya et membre du conseil d'administration du Centre de technologie alimentaire de Guelph. Il possède et gère une exploitation de cultures commerciales dans la région de Woodstock.

M^{me} Lynne Cohoe (vice-présidente du conseil)

M^{me} Cohoe est présidente de Homeland Grain, Inc., une entreprise agréée de silos du sud-ouest de l'Ontario. Elle est aussi associée et directrice du Marketing de Xygen Diagnostics Inc., un distributeur de trousses de tests diagnostiques desservant les entreprises alimentaires, d'aliments pour animaux et de recherche de tout le Canada.

M. Henry Aukema

M. Aukema dirige sa propre entreprise de culture commerciale et de naissage-finition de porcs dans le comté de Middlesex. Il a été président de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, de Middlesex County Pork Producers et de la Strathroy Community Christian School.

M. Chris Button

M. Button a obtenu en 1983 un baccalauréat de l'Université Western Ontario. Il a depuis obtenu les titres de planificateur financier agréé, de CGA et de praticien enregistré en fiducie et patrimoine. Il est associé au sein du cabinet DenHarder McNames Button, Certified General Accountants.



M. George McCaw

M. McCaw a grandi sur une exploitation bovine et céréalière du comté de Middlesex. Il a fait ses études à l'Université de Guelph où il a obtenu une maîtrise en économie rurale. M. McCaw est directeur, Direction de l'analyse des politiques, au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario.

M. John Shrubb

Depuis 25 ans, M. Shrubb possède et dirige une exploitation pomicole de 300 acres située à Simcoe (Ontario). Il est administrateur de la Commission ontarienne de commercialisation des pommes et du Norfolk Fruit Growers.

M. Michel Soenens

M. Soenens est propriétaire et exploitant de Green Zone Farm and Feedmill à Chelmsford (Ontario). Il détient un diplôme de technologie agricole du Collège de technologie agricole de New Liskeard et travaille dans l'industrie agricole depuis 1983.

M. Larry Van Acker

M. Van Acker exploite une entreprise de production de cultures commerciales dans la région d'Aylmer. Producteur de tabac depuis 35 ans, il a été membre de comités et administrateur au sein du conseil d'administration de la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune.

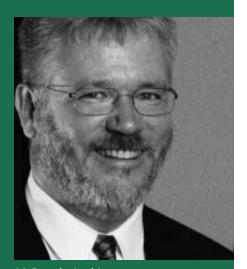
M. Maurice Waddick

M. Waddick exploite avec sa femme et son fils une ferme de 850 acres où il produit des céréales de semence et commerciales. Il exploite également une flotte de camions qui dessert l'industrie agro-alimentaire. M. Waddick siège au conseil d'administration du Ontario Soybean Growers depuis 19 ans. Il a d'ailleurs assumé la présidence de ce conseil pendant deux ans.

M. Vaughn Stuart

À la retraite depuis peu, M. Stuart a dirigé les secteurs Agriculture et Affaires agricoles à la RBC Banque Royale en Ontario. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université McGill et une maîtrise en économie rurale de la Pennsylvania State University. Avant d'entreprendre sa carrière dans l'industrie bancaire, il a travaillé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada et pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario.





M. Randy Jackiw Chef de la direction générale

« Le témoignage le plus éloquent de la réussite d'Agricorp en 2004-2005 vient de tout ce que nous avons accompli au cours d'une année parmi les plus difficiles pour bien des entreprises agro-alimentaires en Ontario. »

Rétrospective de l'année : Mot du chef de la direction générale

Le témoignage le plus éloquent de la réussite d'Agricorp en 2004-2005 vient de tout ce que nous avons accompli au cours d'une année parmi les plus difficiles pour bien des entreprises agro-alimentaires en Ontario.

La faiblesse des prix des denrées conjuguée à des restrictions constantes imposées au commerce en raison de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont fait en sorte que le savoir-faire d'Agricorp et ses services d'aide aux producteurs dans la gestion des risques ont été fortement sollicités. En lisant le présent rapport, vous constaterez que nous avons offert différents programmes de gestion des risques qui ont débouché sur le versement aux producteurs d'environ 500 millions de dollars en 2004-2005.

En plus de faire face à un niveau record de décaissements, notre personnel a aussi assuré l'administration de plusieurs programmes, dont le Programme d'auto-gestion du risque destiné aux horticulteurs et le Programme de paiements anticipés destiné aux producteurs de soya.

Nous avons aussi apporté maintes améliorations au programme Assurance-production, notamment en lançant plusieurs nouveaux régimes. Le nouveau régime d'assurance-fourrage, qui a été mis à l'essai dans quelques régions de l'Ontario ces dernières années, a été étendu à l'ensemble de la province. Ce régime innovateur diffère des autres régimes d'assurance-production en ce qu'il protège des pertes causées par de faibles précipitations plutôt que des pertes faisant suite à de faibles rendements. Les producteurs de fourrage réclament un régime de ce genre depuis des années. Je me réjouis donc que nous ayons été à même de l'offrir cette année à tous les producteurs de l'Ontario.

Nous avons accru les ressources que nous affectons au contrôle de la qualité, ce qui permet d'effectuer davantage de vérifications à l'interne. Au cours d'une révision proactive des tendances et des facteurs de technologie pris en compte dans le programme Assurance-production, notre personnel a découvert une erreur dans le calcul du rendement agricole moyen du maïs, erreur qui touchait tous les producteurs de maïs. Je suis très heureux de la rapidité avec laquelle l'erreur a été relevée et de l'empressement que notre personnel a mis à collaborer avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario ainsi qu'avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et des regroupements de producteurs pour la corriger. Nous avons signalé l'erreur à tous les producteurs touchés, avons revu les procédés clés et avons mis en place des mesures supplémentaires pour éviter que ce genre d'erreur ne se reproduise.

L'administration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) a nécessité beaucoup de travail, d'autant plus que le programme est encore en bonne partie en cours d'élaboration. En augmentant considérablement notre effectif, nous faisons en sorte de disposer des structures, des procédés et des politiques compatibles avec le soutien nécessaire à un organisme plus complexe et de plus grande envergure. Au cours de l'année écoulée, nous

avons analysé nos fonctions finances, ressources humaines et gestion stratégique pour nous assurer d'avoir les capacités nécessaires à notre réussite future. Nous mettons aussi à niveau l'architecture de notre parc informatique, un autre élément clé garant de notre réussite.

J'ai confiance que nous continuerons d'offrir ces programmes avec une qualité de service impeccable qui respecte et même dépasse les attentes de notre clientèle. Nous avons mis en place des régimes audacieux qui continuent d'améliorer à la fois le PCSRA et le programme Assurance-production. Même si nous avons réalisé des progrès importants et que nous sommes, presque sur tous les plans, en avance sur d'autres provinces, il reste encore beaucoup à faire. Mais je sais que notre personnel est à la hauteur du défi.

Le secteur agro-alimentaire continuera de faire face à des défis de taille dans la gestion des risques inhérents aux conditions mé-

téorologiques, à la volatilité accrue des marchés, à la salubrité des aliments et à l'environnement. Ces risques sont de bien des façons inter-reliés et j'ai la conviction qu'Agricorp est bien placé pour aider à les gérer. Nous disposons déjà d'une base solide de programmes, d'information et de compétences qui devrait nous servir de tremplin pour faire prendre de l'expansion à nos activités et faire preuve d'innovation. Notre collaboration avec Grape Growers of Ontario dans l'élaboration du système de gestion de vigne Vitis offre un exemple de la contribution positive qu'Agricorp peut apporter.

En conservant notre professionnalisme et en demeurant proactifs, efficaces, centrés sur la qualité et soucieux d'aider, nos efforts visant à assurer la liaison entre les producteurs et les programmes continueront d'être couronnés de succès.





Le service est
notre force. Nous
offrons ce service
avec intégrité,
dévouement,
savoir-faire et
une passion pour
l'excellence.

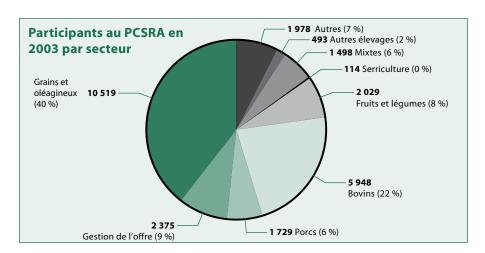
Établissement de nouveaux liens

Pour Agricorp, 2004 a été marquée par le changement. Nous avons lancé plusieurs nouveaux programmes et services et avons considérablement amélioré certains de nos programmes existants de manière à aider davantage de producteurs de l'Ontario à gérer les risques et à rester concurrentiels.

Nouveauté — Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le 1er décembre 2004, Agricorp a commencé à administrer le PCSRA en Ontario, pour le compte des gouvernements provincial et fédéral. Le PCSRA fait partie de la nouvelle génération de programmes de protection du revenu agricole qui s'inscrivent dans le Cadre stratégique pour l'agriculture et qui visent à aider les producteurs à mieux gérer leurs risques commerciaux. Il réunit en un seul programme complet l'aide à la stabilisation du revenu et l'aide en cas de catastrophe. Ce programme aide actuellement plus de 26 000 producteurs ontariens à protéger leur exploitation contre d'éventuelles baisses des revenus agricoles, quelle que soit leur importance.

Le PCSRA est un complément au programme Assurance-production bien établi d'Agricorp. Ensemble, ces deux programmes offrent un niveau de protection inégalé contre les risques propres aux entreprises agricoles. Assumer l'administration du PCSRA a constitué un défi de taille et une opération d'envergure pour Agricorp, mais cette démarche représentait une expansion des services, une amélioration des stratégies de gestion des risques et l'établissement de liens avec un nouveau groupe de clients. Entre le 1er décembre 2004, date de prise en charge de l'administration du programme, et le 31 mars 2005, Agricorp a fait des versements d'environ 115 millions de dollars en vertu du PCSRA.



« Nous nous engageons à fournir aux agriculteurs ontariens un accès rapide et efficace à guichet unique aux programmes financiers indispensables. Par ce transfert, nous transformons le gouvernement pour mieux répondre aux besoins des Ontariens et Ontariennes. »

— Déclaration faite par l'honorable Steve Peters, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, au sujet du transfert à Agricorp des obligations administratives du ministère relativement au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), dans un

communiqué de presse du 26 juillet 2004.

Nouveauté — Programme d'auto-gestion du risque (PAGR)

Le PAGR est offert aux horticulteurs inscrits au PCSRA. Il vise à aider les horticulteurs à gérer les risques inhérents à leur exploitation. Il est offert de 2003 à 2005. Le PAGR offre aux horticulteurs dont les cultures ne sont pas actuellement couvertes par le programme Assurance-production (AP) la possibilité de gérer autrement les risques inhérents à leur exploitation. Même si les producteurs peuvent adhérer à la fois au programme AP et au PAGR, ils ne peuvent s'inscrire aux deux programmes pour la même culture.

Les producteurs déposent des fonds dans un compte du PAGR, dans lequel le gouvernement dépose une somme équivalente. Les producteurs qui subissent une perte relative à l'une ou l'autre de leurs cultures visées par le PAGR peuvent retirer des fonds pour remplacer le manque à gagner. Il y a 140 cultures horticoles qui sont admissibles à la protection offerte par ce programme. Environ 1 500 producteurs ontariens se sont inscrits au PAGR en 2003.

Nouveauté — Programme de paiements anticipés (PPA)

En avril 2004, Agricorp a commencé à administrer le PPA pour le compte de Ontario Soybean Growers. En 2004, le PPA a aidé plus de 800 producteurs de soya de l'Ontario à mieux commercialiser leur culture en leur accordant des prêts sans intérêts. Ces fonds permettront aux producteurs d'entreposer leur soya après la récolte et de tirer parti des prix plus élevés pratiqués plus tard dans la saison. Agricorp accorde aux producteurs des conditions de remboursement souples qui leur permettra de rembourser les avances au fur et à mesure qu'il vendent la récolte durant l'année.

Le PPA aide les producteurs à mieux faire face à leurs obligations financières à court terme, à mieux rentabiliser leur récolte de soya et à se voir garantir un accès au crédit quand ils en ont le plus besoin. En 2004, Agricorp a versé environ 24 millions de dollars d'avances, soit plus du triple des 7 millions de dollars versés en 2003.

Nouveauté — Vitis (système de gestion de vigne)

Au printemps 2005, Agricorp a inauguré Vitis, un système de gestion de vigne offert sur le Web dans le but d'aider les producteurs de raisins de l'Ontario à gérer leur production. Tablant sur une vision commune de l'industrie, Grape Growers of Ontario (GGO) a confié à Agricorp le mandat d'élaborer le logiciel et de recueillir les données. Ce projet multi-phases améliorera la qualité d'ensemble des raisins par la gestion des vignes et la réalisation de progrès au niveau de la traçabilité et de la salubrité des aliments. En 2004, de

l'information a été recueillie auprès d'environ 385 viticulteurs et davantage d'information le sera en 2005.

Vitis utilise la technologie d'un système d'information géographique (SIG) pour permettre aux producteurs de voir leurs vignobles. Ils peuvent afficher de l'information personnalisable par l'usager, comme le cépage, le type de sol et les conditions climatiques et générer différents rapports. Au terme des multiples phases de sa mise en oeuvre, ce système d'avant-garde devrait se révéler un outil précieux de prise de décision qui propulsera l'industrie viticole ontarienne au rang de chef de file et rehaussera sa réputation d'excellence à l'échelle internationale.

- « Depuis le lancement du projet de SIG, l'industrie viticole ontarienne s'est affirmée comme chef de file canadien du fait qu'elle est la première à offrir à ses producteurs un outil de gestion des vignes accessible sur le Web.»
- Debbie Zimmerman, chef de la direction, Grape Growers of Ontario

Amélioration — Assurance-production (AP)

Agricorp administre le programme Assurance-production (auparavant appelé Assurance-récolte) depuis 1997. Ce programme unique de gestion des risques protège les producteurs de l'Ontario en cas de réductions de rendement et de pertes de récolte. En 2004, l'Assurance-production a protégé environ 19 000 producteurs et 4,4 millions d'acres de terres agricoles de l'Ontario.

Pour le printemps 2005, Agricorp a amélioré son régime d'assuranceproduction existant visant les pommes de terre et les haricots comestibles. Les producteurs peuvent maintenant assurer de façon distincte les pommes de terre qui sont destinées au marché frais et celles qui le sont au marché de la transformation grâce à des régimes qui correspondent davantage au profil de risques de chaque culture. Les producteurs de haricots comestibles ont maintenant le choix entre quatre nouveaux régimes visant les haricots colorés : haricot noir, haricot canneberge, haricot rognon et haricot japonais ou autre. Ces nouveaux régimes offrent une meilleure protection étant donné que les rendements moyens à la ferme, les prix établis aux fins des indemnisations et les indemnités liées aux ressemis et aux superficies non ensemencées sont mieux adaptés à chacune des cultures. Les régimes offrent aussi aux producteurs le choix de multiples possibilités de garanties.

En 2005, le Régime d'assurance de précipitation pour les cultures fourragères a été élargi de manière à couvrir aussi la production

de foin et les pâturages partout en Ontario. Ce régime, qui repose strictement sur la quantité de précipitations qu'une zone reçoit, remplace le régime SIMFOY (simulated forage yields) basé sur les rendements fourragers simulés. Le Régime d'assurance de précipitation offre une protection simple et abordable qui peut servir de modèle pour des régimes futurs.

Agricorp, qui travaille à l'élaboration de régimes AP applicables à l'horticulture, a participé au groupe de travail sur l'assurance-production en horticulture dans le but de fournir au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario des recommandations sur l'amélioration de l'assurance-production dans le secteur horticole. Le groupe de travail, formé de représentants du gouvernement de l'Ontario, de l'industrie et d'Agricorp, a soumis un rapport au ministre en février 2005.

Agricorp continuera de travailler avec l'industrie et ses partenaires des gouvernements pour cerner les besoins du secteur horticole en matière de gestion des risques et y répondre. Un certain nombre d'améliorations et de nouveaux régimes ont été proposés pour 2006 et les priorités pour les années à venir ont été identifiées.

Agricorp a aussi entrepris des pourparlers avec les groupements de producteurs de viande et de volaille dans le but d'élaborer des

produits d'AP qui répondront à leurs besoins particuliers en matière de gestion des risques. Les échanges se poursuivront en 2005-2006.

Amélioration — Programme de protection financière des producteurs de céréales (PPFPC)

Depuis mai 1997, Agricorp met en œuvre le PPFPC pour le compte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Ce programme protège les intérêts financiers des producteurs et des propriétaires de céréales de l'Ontario qui vendent leur récolte à des exploitants de silos à grain et à des négociants en grains détenteurs d'une licence.

En décembre 2004, un nouveau fonds a été établi pour les producteurs de blé. Le PPFPC protège maintenant les producteurs qui vendent du maïs grain, du soya, du canola et du blé à des négociants détenteurs d'une licence, en plus de protéger les propriétaires qui entreposent des céréales ou des oléagineux chez des exploitants de silos à grains titulaires d'une licence. Agricorp accorde des licences à 312 entités qui comprennent 303 négociants en grains et 232 exploitants de silos à grain, répartis en 356 emplacements en Ontario. Les ventes céréalières annuelles couvertes par ce programme se chiffrent à plus de 1,2 milliard de dollars. Le programme est financé conjointement par le MAAO, les droits exigés des titulaires de licence et les droits perçus par les groupements de producteurs auprès de leurs membres.





Liaison avec la clientèle



Nous fournissons un service à la clientèle exceptionnel. Nous ne ménageons aucun effort pour combler les besoins de nos clients en temps opportun et pour leur procurer une aide utile et courtoise.

L'industrie agro-alimentaire de l'Ontario continue de faire face à des défis sans précédent. Les subventions versées par les pays étrangers, les exigences accrues des consommateurs pour des garanties liées à l'environnement et à la salubrité des aliments, et les répercussions de la fermeture des frontières en raison de l'ESB exercent une pression considérable sur les producteurs ontariens. En même temps, la clientèle d'Agricorp prend de l'expansion, s'étendant maintenant non seulement aux producteurs des cultures traditionnelles mais aussi aux éleveurs et à d'autres producteurs.

Le transfert du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) marque un pas important. Il a été réalisé de façon harmonieuse sans interruption aucune du service à la clientèle. Le personnel d'Agricorp a travaillé d'arrache-pied pour relever ce défi.

Du fait de cette transition, Agricorp possède dorénavant deux centres d'appel. Au cours de l'exercice 2004-2005, nos centres d'appel ont géré plus de 165 000 appels téléphoniques. De ce nombre, 42 000 ont été reçus entre le 1er décembre 2004 et le 31 mars 2005 par le centre d'appel du PCSRA.

Agricorp continue d'explorer de nouveaux moyens de mieux servir ses clients et de rationaliser les méthodes employées pour recueillir de l'information auprès de ces derniers relativement à l'ensemble des programmes. Au cours de l'année à venir, nous entreprendrons d'unifier les centres d'appel et leurs procédés.

Résultats en termes de satisfaction de la clientèle

Agricorp soigne constamment sa réputation d'offrir un excellent service à la clientèle. Le sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle le confirme d'ailleurs brillamment. Les 300 producteurs ontariens qui ont répondu au sondage ont été choisis au hasard.

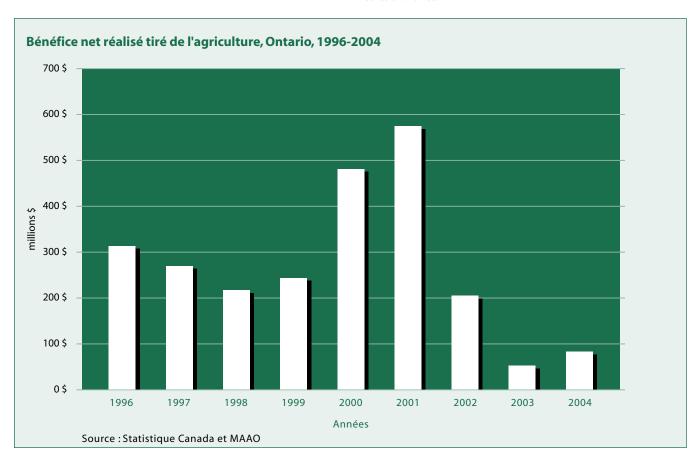
Activités visées	Nombre d'appels en 2004-2005
Assurance-production, Programme d'assurance du revenu de marché	105 392
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	42 996 1er déc. 2004 – 31 mars 2005
Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA)	16 637

Ce que révèle le sondage...

« Le centre d'appel (consacré à l'Assurance-production et à l'inscription des entreprises agricoles) continue d'être bien coté par les clients d'Agricorp pour tous les paramètres évalués, notamment quant à la gentillesse du personnel, à son empressement à aider et à la clarté de l'information fournie. »

« Le personnel sur le terrain d'Agricorp a reçu une évaluation très élevée pour tous les paramètres et en particulier pour sa gentillesse, sa connaissance des programmes, son utilité et la clarté de l'information fournie. »

« Au total, 37,3 pour cent des répondants ont indiqué avoir utilisé la ligne téléphonique consacrée au PCSRA. Les évaluations sont supérieures à la moyenne (la cote attribuée dans l'ensemble au centre d'appel se situe à 3,5 sur une cote possible de 5), les paramètres ayant reçu les cotes les plus élevés étant la gentillesse du personnel et les heures d'affaires. »



Nouvel outil: Le site Web du PCSRA

Au printemps 2005, Agricorp a inauguré un nouvel outil formidable pour le PCSRA. Le site Web du PCSRA permet en effet aux producteurs ou à leurs mandataires de soumettre en ligne les formulaires du PCSRA. Le site permet aussi aux producteurs de consulter en ligne l'information et les rapports relatifs à leur compte dans le cadre du PCSRA. Le site est relié à la base de données interne d'Agricorp, ce qui en améliore l'efficacité et assure un traitement plus rapide de l'information.

Déjà vers la fin du printemps 2005, plus de 3000 participants inscrits au PCSRA avaient activé un code d'accès au site du PCSRA et plus de 750 utilisateurs avaient soumis en ligne les formulaires relatifs au PCSRA pour 2004. La première réaction des utilisateurs est très prometteuse, tous ayant indiqué qu'ils comptaient utiliser à nouveau le site pour soumettre les formulaires relatifs au PCSRA.

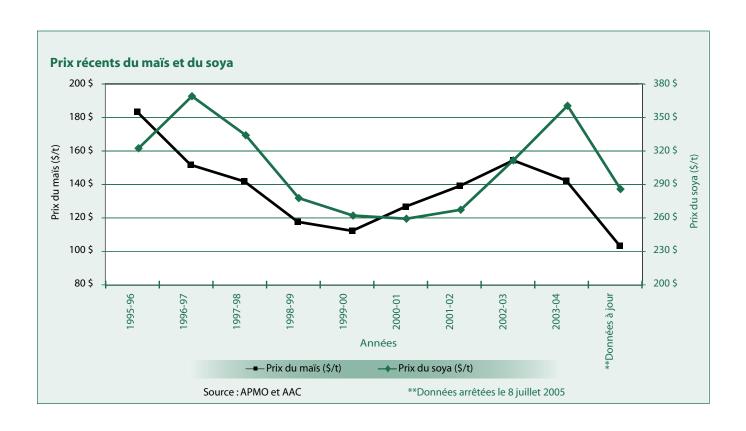
Le nombre d'utilisateurs du site devrait croître considérablement au cours de l'année à venir, ce qui contribuera à réduire les frais d'envoi, la paperasse et le temps de saisir des données, en plus d'offrir un moyen pratique de communiquer avec les clients.

Faits saillants du sondage sur le site du PCSRA...

- Cent pour cent des répondants entendent utiliser à nouveau le site.
- Soixante pour cent des répondants ont trouvé plus facile d'utiliser le site que le formulaire papier.

Remarques recueillies...

- « J'ai aimé les menus déroulants pour l'abondance des choix qu'ils offrent.»
- « J'ai aimé le fait que le site permette de visualiser les autres résultats (comme les relevés d'indemnités et les avis d'options de dépôt), ce qui permet de se rendre compte d'éventuelles erreurs antérieures.»
- « Je m'aperçois grâce au site que j'en faisais plus que nécessaire lorsque je remplissais le formulaire papier.»
- « Très heureux de voir de l'information déjà entrée sur la deuxième demande. »
- « Je ne comprends pas qu'il y ait des gens qui n'utilisent pas le site. »



Rendement agricole moyen (RAM) du maïs

Agricorp a dû relever quelques défis cette année. En septembre 2004, une erreur dans le calcul du rendement agricole moyen du maïs a été découverte, erreur qui avait pour effet d'augmenter le rendement assuré pour chaque producteur de maïs qui participait à l'Assurance-production.

Une fois l'erreur découverte, Agricorp a rapidement fait appel à l'Association des producteurs de maïs en Ontario (APMO), au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario ainsi qu'à Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin de rechercher la meilleure solution possible. Par suite de cette consultation, Agricorp a décidé d'honorer les niveaux de garantie indiqués.

Le niveau de garantie erroné avait été communiqué aux producteurs de maïs sur les avis de renouvellement et de confirmation transmis en juin 2004. Une fois fixé sur la ligne de conduite à adopter, Agricorp a informé tous les producteurs de maïs de l'erreur vers la fin de novembre 2004. En fin de compte, l'Ontario a bénéficié de conditions météorologiques formidables à l'automne 2004, de telle sorte qu'un faible pourcentage seulement de producteurs de maïs ont demandé à être indemnisés. Cette erreur n'aura pas de répercussions sur les futurs taux de prime. Des mesures ont par ailleurs été prises pour éviter que des erreurs de ce genre ne se produisent à nouveau.

Cette expérience fournit une occasion à Agricorp de se féliciter. D'abord, parce que l'erreur a été découverte au cours d'une opération de vérification interne, ce qui indique que les procédés sont pertinents et efficaces. Ensuite, parce que le problème a été réglé rapidement et avec intégrité, en mettant à contribution dès le départ les intervenants clés de manière à leur inspirer confiance en la capacité de résolution de problème d'Agricorp.



«L'Association des producteurs de maïs en Ontario félicite Agricorp pour l'efficacité de ses systèmes de gestion et de vérification interne, qui assurent une révision périodique des méthodologies et qui ont mis au jour l'erreur. Elle félicite aussi l'organisme pour la façon dont il a corrigé l'erreur une fois que celle-ci a été découverte, et pour le respect de ses engagements contractuels. Le fait qu'Agricorp ait prêté une oreille attentive à nos suggestions est aussi digne de mention. »

- Tiré du numéro de décembre 2004 du bulletin de l'APMO





Nous investissons
dans l'avenir du
milieu agricole.
Par notre présence
sociale, nous aidons
activement notre
collectivité à devenir
un meilleur endroit
où vivre, travailler et
prospérer.

Liaison avec la collectivité

Au cours de l'exercice 2004-2005, Agricorp a appuyé les cercles 4-H de l'Ontario, le Programme avancé de leadership agricole (PALA) et le Manoir Ronald McDonald de Hamilton (MRM de Hamilton).

Les cercles 4-H et le PALA contribuent à forger les chefs de demain. Agricorp estime qu'appuyer ces organismes est un excellent moyen d'assurer un avenir brillant et prospère à l'agriculture.

Manoir Ronald McDonald de Hamilton

Au cours de l'exercice, par différentes activités, le personnel d'Agricorp a recueilli 5260 \$ au profit du Manoir Ronald McDonald de Hamilton. Le personnel a vendu des billets de tirage, a organisé un petit déjeuner aux crêpes le mardi gras de même qu'une journée de foire alimentaire internationale, et a tenu sa levée de fonds annuelle.

Agricorp appuie le MRM de Hamilton depuis 1998. Les Manoirs Ronald McDonald hébergent à proximité des hôpitaux les familles d'enfants gravement malades qui y sont soignés. Comme la plupart des employés d'Agricorp vivent dans la région desservie par le MRM de Hamilton, c'est cet établissement entre plusieurs qu'ils ont choisi d'appuyer en 1998 et qu'ils continuent d'appuyer avec coeur chaque année.

Programme avancé de leadership agricole

Établi en 1985, le Programme avancé de leadership agricole (PALA) est un programme de perfectionnement des gestionnaires d'une durée de 10 mois qui est offert aux hommes et aux femmes qui oeuvrent activement au sein de l'industrie agricole et alimentaire de l'Ontario. Le PALA vise à transmettre aux futurs chefs de file de l'industrie les compétences, les connaissances, la perspective d'ensemble et l'attitude positive dont ils auront besoin. Le programme amène les participants à se pencher sur des problèmes politiques, environnementaux, sociaux et économiques qui touchent à l'agriculture, à l'industrie alimentaire ainsi qu'à la société.

Agricorp se réjouit d'avoir versé 5000 \$ au PALA en 2004-2005. Agricorp parraine aussi la participation d'un membre de son personnel à chaque groupe du PALA.

Mentionnons que M. Randy Jackiw, chef de la direction générale d'Agricorp, a fait profiter les participants du groupe 10 du PALA de ses connaissances et de son expérience de l'agriculture. Son exposé lui a valu des commentaires élogieux de la part des participants.

Cercles 4-H de l'Ontario

Les cercles 4-H (la lettre « H » renvoie aux initiales des mots anglais head, heart, hands et health) aident les jeunes de 10 à 21 ans à acquérir des compétences de chef et à se bâtir une estime d'eux-mêmes. Agricorp a versé 5000 \$ aux cercles 4-H de l'Ontario au cours de l'exercice 2004-2005. Cette somme a servi à financer l'achat de nouvelles plaques d'excellence décernées aux membres des cercles 4-H. Bon nombre des jeunes récipiendaires ont fait parvenir des lettres de remerciement pour les plaques dont nous voyons ici deux échantillons.

Agricorp a aussi parrainé le concours de coup roulé tenu à l'occasion du 4^e tournoi de golf et banquet annuels de la Fondation 4-H, en prêtant le personnel nécessaire à la tenue de l'événement et en offrant deux magnifiques sacs de golf aux gagnants. L'événement a par ailleurs permis de recueillir 610 \$ au profit de la Fondation 4-H.

To Agricorp

Thank you for Sponsories the 4-H member plagues. I am very proud to hang this plague on my wall.

Dear Mr Brown

I would like to inank you for your support of the 4-H Program in Brant County. I was theilted to win the award. I enjoy borning new things and doing new things, such as showing my calf, in they 4-H Brant County Program. Thank you for your support in this 4-H Program.

- À Agricorp, Merci d'avoir parrainé l'achat des plaques destinées aux membres des cercles 4-H. C'est une fierté pour moi d'accrocher cette plaque à mon mur.
- ← Cher Monsieur, Je tiens à vous remercier de votre appui au programme 4-H du comté de Brant.
 Ce prix me comble de joie. J'aime apprendre et faire de nouvelles choses, comme présenter mon veau dans le cadre du programme 4-H du comté de Brant. Encore merci de votre appui au programme 4-H.



base de notre succès.

Nous nous soutenons

mutuellement et nous

Liaison entre les membres de notre personnel

Nos ressources
Randy Jackiw
Chef de la direction
générale

Ressourcs humaines
Directrice
Jocelyn Gallagher

Brenda Grieve Gestionnaire, Ressources humaines Bureau de la section stratégique Directrice Lee Ann Lennox

Lois Harris Gestionnaire intérimaire, Communications



Recherche et développement **Expansion des affaires** Technologies de l'information **Finances Opérations** Directeur Directeur exécutif Directeur Directeur Directeur Mike Vlcek **Greg Brown** Stephen Ip **Rolly Stroeter** Mike McMorris Gail Simkus **Trish Wales** Roxana Wong Kim Leach Jim Zavitz Gestionnaire, Gestionnaire, Gestionnaire, Gestionnaire, Gestionnaire principal, Recherche et développement Qualité et audits Bureau des projets de TI Administration de bureau Service à la clientèle Matt Tulloch **Barry Walker** Joan Blackwood Sean McGowan Gestionnaire, Gestionnaire, Contrôleur par intérim, Gestionnaire, Centre d'action Virus de la sharka Services techniques Finances du service à la clientèle Mary Ferguson **Masoud Ensafi** Andrea Iturriaga **Ross Parker** Gestionnaire, Planification Gestionnaire, Gestionnaire principal, Gestionnaire, et projets spéciaux Développement des systèmes Planification des priorités Services à la clientèle Michael Reidy Keiller Mackay Cathy Lennon Norm Muir Gestionnaire, Gestionnaire, Gestionnaire, Administrateur Vérification Vérification du PCSRA AQ et normes Keith Sine **Roger Donais** Anna Siderius Gestionnaire, Développement Agent chargé de Gestionnaire, Gestion des de systèmes pour le PCSRA l'observation des normes risques opérationnels **Ruth Day** Gestionnaire, Services de logistique J. Sandham-Aiken Gestionnaire, Assurance-qualité Agricorp réunit un effectif de 516 personnes qui travaillent à son administration centrale, à ses bureaux satellites et comme employés occasionnels, et qui, toutes, font preuve de professionnalisme, sont proactives, efficaces, centrées sur la qualité et soucieuses d'aider.



Dans sa démarche,
Agricorp continuera
d'identifier de
nouveaux liens
à établir, de
manière à aider
les producteurs
à connaître
la prospérité
aujourd'hui
et demain.

Liens à établir

Bien des facteurs, depuis les pressions du commerce international jusqu'aux technologies émergentes, modifient la façon dont nos clients exercent leurs activités au sein de l'industrie agro-alimentaire. Agricorp reconnaît l'importance de suivre la cadence de ces changements, ce qui l'amène à se concentrer sur les stratégies suivantes.

Gestion des risques d'entreprise

L'évolution du marché mondial continuera d'exercer une influence considérable sur les programmes de gestion des risques d'entreprise d'Agricorp. Les politiques qui entourent le PCSRA continuent d'évoluer, ce qui oblige Agricorp à déployer constamment des efforts pour s'adapter aux changements. Agricorp planifie actuellement l'expansion du programme Assurance-production aux produits horticoles, à des créneaux particuliers comme les produits biologiques, et aux productions animales. Il travaillera étroitement avec divers intervenants et partenaires financiers pour améliorer constamment ces deux programmes de manière à répondre aux besoins de sa clientèle. Il évaluera aussi la pertinence de nouveaux programmes innovateurs de gestion des risques comme les programmes de protection des prix.

Agricorp joue déjà un rôle important dans l'administration de programmes s'inscrivant dans le volet Gestion des risques d'entreprise du Cadre stratégique pour l'agriculture, mais il verra son rôle s'accroître au cours des années à venir à l'égard d'autres volets du Cadre. Les qualités d'Agricorp peuvent être mises à profit en particulier pour les volets Qualité et salubrité des aliments, et Environnement.

Vérification et traçabilité

Le système agro-alimentaire est une chaîne complexe et intégrée dont les ramifications s'étendent des secteurs de la production agricole primaire aux services d'alimentation et de boissons. Les consommateurs doivent avoir la certitude que les aliments qu'on leur propose sont sains et de haute qualité et qu'ils sont produits dans le respect de l'environnement. L'industrie agro-alimentaire de l'Ontario est reconnue pour offrir des aliments sains et de qualité. Agricorp rehaussera encore davantage cette réputation enviable en jouant un rôle accru dans l'administration de programmes complets et intégrés de gestion des risques.

Au cours des années à venir, Agricorp compte assumer des rôles de soutien au secteur public et aux projets mis de l'avant par les gouvernements, notamment en aidant le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario à mettre en oeuvre les recommandations du rapport Haines, la Loi sur la gestion des éléments nutritifs, les dispositions législatives visant la qualité de l'eau, et le programme des Plans environnementaux en agriculture.

Agricorp élaborera aussi des partenariats stratégiques avec des regroupements d'industriels et se dotera d'une solide équipe interne qui possédera l'expertise nécessaire pour concevoir, élaborer et offrir un vaste éventail de programmes. L'objectif est de propulser l'industrie agro-alimentaire vers une compétitivité accrue. Agricorp envisage l'avenir



avec optimiste et continue d'accroître sa visibilité en misant sur son excellente réputation dans l'administration de programmes.

Service à la clientèle

Les fermes de l'Ontario sont moins nombreuses, plus grosses et plus consolidées dans la chaîne de valeur. Par conséquent, les exigences des clients se caractérisent de plus en plus par leur haute technicité. Aussi, Agricorp cherchera-t-il au cours des années à venir à offrir de nouveaux services et outils informatiques.

Agricorp a pris l'engagement d'assurer la liaison entre les producteurs et les programmes. Surtout depuis le transfert du PCSRA, nous nous dirigeons vers un accès à guichet unique aux produits et services de gestion des risques. Agricorp vise à faire bénéficier ses clients du fruit de son expérience, indépendamment des programmes ou des produits que ces derniers utilisent. Actuellement, nous concentrons nos efforts sur la rationalisation des procédés et la coordination des communications entre les programmes afin d'offrir un service encore meilleur.

Des synergies seront identifiées au niveau des programmes existants et à venir. Par exemple, nous pourrons faciliter encore plus la tâche à nos clients en leur offrant un point d'entrée unique pour la déclaration de l'information nécessaire à plusieurs programmes, comme le PCSRA ou le système de gestion de vigne Vitis.

Perspectives d'avenir

Avec des racines bien ancrées dans le secteur agro-alimentaire, Agricorp a toujours été réceptif aux besoins et aux orientations des entreprises et s'adapte constamment aux exigences de l'industrie, des gouvernements et autres. Agricorp tablera sur la solidité éprouvée des programmes et services existants pour créer de nouveaux produits au diapason du progrès, produits qui auront un impact positif sur l'agriculture. Dans sa démarche, Agricorp continuera d'identifier de nouveaux liens à établir, de manière à aider les producteurs à connaître la prospérité aujourd'hui et demain.



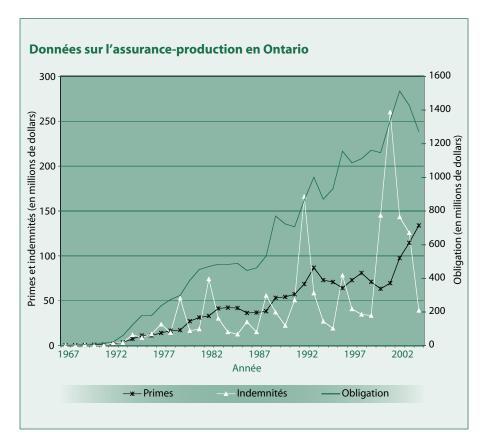
Près de 500 millions de dollars seront versés aux agriculteurs ontariens, contre 144 millions en 2003-2004.

Faits saillants des résultats financiers

Sur le plan financier, l'exercice 2004-2005 a été très intense pour Agricorp. Près de 500 millions de dollars seront versés aux agriculteurs ontariens, contre 144 millions en 2003-2004. Cette hausse vertigineuse s'explique essentiellement par la comptabilisation dans cet exercice à la fois des années 2003 et 2004 du programme, et ce, tant pour le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) que pour le Programme d'assurance du revenu de marché.

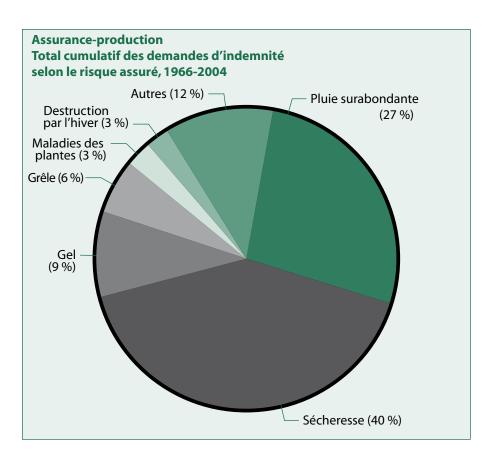
Fonds d'assurance-production

Le beau temps qui a marqué la fin de l'automne 2004 s'est traduit par un moins grand nombre de demandes d'indemnisation au titre de l'Assurance-production. Environ 39 millions de dollars ont été versés en indemnités d'Assurance-production cette année, comparativement à 126 millions l'an dernier. Par conséquent, le solde du Fonds d'assurance-production s'élève maintenant à environ 210 millions de dollars, ce qui place Agricorp en bonne posture pour faire face à des années moins fastes où les demandes d'indemnisation seront nombreuses.



PCSRA

Le transfert du PCSRA le 1^{er} décembre 2004 a eu une influence considérable sur les finances d'Agricorp. Ce transfert a en effet quasiment doublé à la fois les revenus et les dépenses de l'organisme. Dans le cadre du PCSRA, Agricorp a versé, entre décembre et mars, 115 millions de dollars à près de 9000 producteurs ontariens.



Programme d'assurance du revenu de marché

Le Programme d'assurance du revenu de marché avait toujours été financé par les gouvernements fédéral et provincial. Cette année, toutefois, l'Ontario a été seule à financer le programme. Elle l'a fait à même le solde du fonds et un apport supplémentaire de la province de 79 millions de dollars.

Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale soutient l'administration de tous les programmes d'Agricorp, y compris ceux qui sont administrés pour le compte d'autres organismes. Le fonds est demeuré stable, offrant des disponibilités suffisantes pour assurer le maintien des activités.

Fonds administrés

En 2004-2005, Agricorp a continué d'offrir des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie. Au total, Agricorp a versé, pour le compte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, 280 millions de dollars en vertu du PCSRA et de différents programmes destinés à contrer l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).





Responsabilité de communiquer l'information financière

Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés dans les états financiers. Les renseignements financiers donnés ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, tels que des provisions pour indemnités non payées, qui sont nécessairement établis à partir des meilleures estimations des gestionnaires relativement aux sommes à verser.

En s'acquittant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que la tenue de livres est adéquate. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement aux rapports financiers et au contrôle interne. Le conseil, qui se réunit régulièrement pour superviser les activités financières d'Agricorp, en examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur général pour le compte du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de l'organisme.

Office of the Auditor General of Ontario



Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Box 105, 45th Fluori 20 Dumlas Steet West, Toronto Outario, M5G 2C2, B P. 105, 15e clage, 29, rug Dumlas onest, Toronto (Ontario), M5G 2C2 (446) 327 2381 Fact (446) 327 2863

Rapport du vérificateur

À AgriCorp et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2005, l'état des résultats de fonctionnement et le solde des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario) Le 3 juin 2005 Gary R. Peall, CA Sous-vérificateur général

Bilan au 31 mars 2005

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance- production	Programme d'assurance du revenu de marché	Programme de stabilisation du revenu	Autres programmes	Total 2005	Total 2004
				(000\$)			
ACTIF							
Encaisse	1 057	643	_	_	_	1 700	-
Comptes débiteurs (Note 4)	4 297	13 604	37	271 950	36 577	326 465	16 953
Fonds administrés (Note 5)	9 595	-	_	_	-	9 595	2 592
Investissement (Note 6)	4 480	213 572	_	7 493	12 683	238 228	133 435
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 7)	-	-	79 947	_	-	79 947	93 858
Immobilisations (Note 8)	1 352	-	-	-	_	1 352	1 266
	20 781	227 819	79 984	279 443	49 260	657 287	248 104
PASSIF ET SOLDES DES FONDS							
Passif							
Dette bancaire	-	-	_	4 297	1 256	5 553	75
Comptes créditeurs et charges à payer	1 994	119	1 377	60 627	24 004	88 121	1 675
Primes et revenu non acquis (Note 9)	1 575	13 690	_	2 521	_	17 786	15 250
Provision pour indemnités non payées (Note 12)	-	3 665	78 607	211 998	24 000	318 270	5 133
Fonds administrés créditeurs (Note 5)	9 595	-	-	_	-	9 595	2 592
	13 164	17 474	79 984	279 443	49 260	439 325	24 725
Soldes des fonds (Note 1)	7 617	210 345	-	-	_	217 962	223 379
	20 781	227 819	79 984	279 443	49 260	657 287	248 104
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.							
Au nom du conseil d'administration :							

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance- production	Programme d'assurance du revenu de marché	Programme de stabilisation du revenu	Autres programmes	Total 2005	Total 2004
				(000\$)			
Recettes							
Fonds de fonctionnement — Ontario et Canada (Note 10)	15 720	-	_	-	-	15 720	11 650
Primes/contributions des producteurs	-	54 320	_	-	12 000	66 320	57 337
Financement des primes — Ontario et Canada (Note 3)	-	79 506	78 477	250 000	14 688	422 671	57 353
Ventes, conseils et autres services	5 470	_	_	_	_	5 470	7 194
Intérêts créditeurs	174	8 398	2 136	_	_	10 708	11 429
	21 364	142 224	80 613	250 000	26 688	520 889	144 963
Dépenses							
Indemnités (Note 12)	-	39 088	174 485	250 000	26 688	490 261	127 373
Réassurance (Note 11)	-	13 623	_	-	_	13 623	15 981
Frais de commercialisation, frais généraux et charges administratives	20 739	-	_	-	-	20 739	16 353
Dépréciation	918	-	_	-	_	918	821
Créances irrécouvrables	-	573	192	-	_	765	9
	21 657	53 284	174 677	250 000	26 688	526 306	160 537
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges	(293)	88 940	(94 064)	-	-	(5 417)	(15 574)
Solde des fonds, début de l'exercice	7 910	121 405	94 064	-	_	223 379	238 953
Solde des fonds, fin de l'exercice	7 617	210 345	_	_	_	217 962	223 379

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005

	Fonds d'administration générale	Fonds d'assurance- production	Programme d'assurance du revenu de marché	Programme de stabilisation du revenu	Autres programmes	Total 2005	Total 2004
				(000\$)			
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation							
Excédent (déficit) des revenus par apport aux charges	(293)	88 940	(94 064)	-	-	(5 417)	(15 574)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds fournis par les activités d'exploitation							
Dépréciation	918	_	_	_	_	918	821
Variation nette du fonds de roulement	(1 938)	(232)	94 064	3 196	11 428	106 518	(2 932)
Flux de trésorerie (provenant de) affecté à l'exploitation	(1 313)	88 708	_	3 196	11 428	102 019	(17 685)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement							
Achats d'immobilisations	(1 004)	_	_	_	_	(1 004)	(985)
(Augmentation) diminution des placements	3 452	(88 068)	_	(7 493)	(12 684)	(104 793)	16 872
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	2 448	(88 068)	-	(7 493)	(12 684)	(105 797)	15 887
Augmentation (réduction) nette de l'encaisse	1 135	640	_	(4 297)	(1 256)	(3 778)	(1 798)
Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice	(78)	3	-	-	-	(75)	1 723
Encaisse (dette bancaire) à la fin de l'exercice	1 057	643	-	(4 297)	(1 256)	(3 853)	(75)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Loi de 1996 sur AgriCorp a permis de créer officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne le 1er janvier 1997. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent l'assurance-production, le Programme d'assurance du revenu de marché, le Programme de stabilisation du revenu et le Programme d'auto-gestion du risque.

Le Fonds d'assurance-production de l'Ontario (Caisse d'assurancerécolte de l'Ontario) a été créé en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario). Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les baisses de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures principales produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre d'une entente provisoire relative au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces et est entré en vigueur le 1^{er} avril 1991. Ce programme protège les exploitants agricoles contre les baisses de revenu causées par la chute des prix de certaines cultures agricoles.

Le Programme de stabilisation du revenu (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole) a été créé en vertu de l'accord sur l'assurance Canada-Ontario entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. Le programme fournit aux exploitants agricoles une protection contre la baisse des revenus agricoles. En décembre 2004, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario demandait à Agricorp de prendre en charge la prestation de ce programme, y compris la responsabilité de tous les paiements pour l'année du programme 2004.

Agricorp gère également d'autres programmes agricoles, y compris le Programme d'auto-gestion du risque. Ce dernier a été créé dans le sillon de l'accord sur l'assurance Canada-Ontario conclu pour les années du programme 2003, 2004 et 2005 en vue de fournir une stabilisation du revenu aux producteurs horticoles. En novembre 2004, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario confiait à Agricorp la prestation du programme, y compris la responsabilité de tous les paiements pour l'année du programme 2004.

Depuis le mois de janvier 2001, AgriCorp est aussi responsable de l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles aux termes de la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations d'AgriCorp à cet égard consistent principalement à gérer l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et, déduction faite d'une redevance administrative, le transfert des droits nets aux organismes agricoles généraux accrédités de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

La société a recours à la comptabilité par fonds, ce qui permet de comptabiliser chaque activité liée à un programme de sécurité agricole à partir de fonds distincts. On a recours au Fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est déterminée selon la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	reste de la durée de location

(c) Régime de retraite

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations des gestionnaires. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

(d) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont déclarés en revenus de placement. Les placements du Fonds d'administration générale, de l'assurance-production, du Programme d'assurance du revenu de marché, du Programme de stabilisation du revenu et du Programme d'auto-gestion du risque sont séparés pour éviter la nécessité de répartir les revenus de placement. Les placements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée de placement jusqu'à la date d'échéance.

(e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées concerne certaines demandes d'indemnités inhérentes à l'assurance-production, au Programme d'assurance du revenu de marché, au Programme de stabilisation du revenu et au Programme d'auto-gestion du risque qui sont demeurées non réglées à la fin de l'exercice et sont calculées à partir des montants des règlements à la fin de l'exercice ou à partir des meilleures estimations des gestionnaires pour les sommes à verser.

(f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues sont reconnues au cours de l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

(a) Assurance-production

L'accord sur l'assurance Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 2003 et arrivera à échéance le 31 mars 2008 ou à la date convenue mutuellement par les parties. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient 40 % du coût des primes d'assurance. Le coût restant est pris en charge par les gouvernements fédéral et provincial, à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(b) Revenu de marché

En février 2005, le gouvernement de l'Ontario a élargi le Programme d'assurance du revenu de marché pour inclure les campagnes agricoles de 2003 et 2004 et compte mettre fin au programme quand les fonds seront épuisés. Les fonds restants alloués au programme comprendront le solde de 94 064 000 \$ qu'affichera le programme au 31 mars 2004, plus les intérêts accumulés et crédités au programme et tout financement additionnel que l'Ontario jugera nécessaire d'accorder. Aucune autre contribution du gouvernement du Canada n'est prévue en vertu de l'ancien accord sur le revenu du marché entre le Canada et l'Ontario.

(c) Stabilisation du revenu

Dans le cadre du Programme de stabilisation du revenu, les producteurs déposent dans un compte bancaire du programme une somme n'excédant pas deux ans de stabilisation et de plans de secours, tel qu'établi en déterminant l'écart moyen entre le revenu de l'exploitation agricole et les coûts de production admissibles sur une période de cinq ans. En plus du retrait du compte bancaire du programme en cas de baisse du revenu agricole, le Canada et l'Ontario doivent verser une indemnité du programme fondée sur

une couverture étagée particulière. Le coût du programme est pris en charge par les gouvernements fédéral et provincial, à raison de 60% et 40% respectivement.

(d) Autres programmes—Auto-gestion du risque

Entre autres programmes gérés par la société, on note le Programme d'auto-gestion du risque créé en vertu de l'accord sur l'assurance Canada-Ontario et qui restera en vigueur pendant les 3 années du programme (2003-2005). Aux termes de cet accord, un producteur peut déposer dans le compte du programme jusqu'à 4 % de ses ventes nettes admissibles. Selon les disponibilités des fonds fédéraux et provinciaux, les gouvernements fédéral et provincial conviennent de verser au compte du programme des sommes correspondantes. Les réclamations des participants sont payées à même le compte du programme, mais le montant total du paiement accordé pour une année du programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds disponibles dans le compte. Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'acquitter à parts égales le coût du programmes pendant les 3 années qu'il durera.

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2005	2004				
	(000\$)	(000\$)				
Financement du gouvernement - Canada	194 750	15 990				
Financement du gouvernement - Ontario	107 407	(280)				
Débiteurs des producteurs	22 757	570				
Commerce	1 042	663				
Intérêts courus	509	10				
	326 465	16 953				

5. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie à l'égard de programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada.

	2005 (000 \$)	2004 (000\$)
Fonds administrés		
Placements à court terme	10 489	_
Encaisse (paiements en souffrance)	(894)	2 592
Autres		
	9 595	2 592
Fonds administrés créditeurs		
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	7 383	_
Programme Canada-Ontario de repositionnement	1 513	_
Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB (découvert bancaire)	372	(1 121)
Programme des animaux de réforme du gouvernement du Canada	93	-
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	91	99
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	41	1 159
Programme Canada-Ontario de relance suite à l'ESB	7	2 007
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales du Canada	-	3
Autres	95	445
	9 595	2 592

6. INVESTISSEMENT

Les lois limitent les placements de la société à des instruments de haute qualité pouvant être encaissés très facilement, tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres titres approuvés par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	20 (00			0 04 0\$)
	Valeur Juste comptable valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Court terme	85 980	85 871	13 013	12 984
Long terme				
Gouvernement du Canada	37 588	37 719	20 060	20 938
Gouvernement de l'Ontario	37 739	37 956	25 545	27 357
Autres gouvernements provinciaux	37 789	37 943	28 496	30 233
Services publics provinciaux	32 395	34 428	46 321	49 614
Autres institutions financières	6 737	7 035		_
Total des placements à long terme	152 248	155 081	120 422	128 142
Total des placements	238 228	240 952	133 435	141 126

(b) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 4,75 % à 10,25 %, avec un rendement moyen pondéré de 4,784 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de prestations différaient de façon significative par rapport aux niveaux attendus et qu'une liquidation de l'actif s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2005, une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence d'environ 5,6 millions de dollars sur la valeur marchande.

(c) Échéances du portefeuille

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
< 1 an	85 980	13 013
1–3 ans	56 813	47 301
3–5 ans	58 558	59 250
> 5 ans	36 877	13 871
Total	238 228	133 435

7. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Les intérêts sont versés sur une base trimestrielle sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte déterminée d'après le taux moyen d'escompte des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

		31 mars 2005 (000 \$)		2004 (000\$)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	4 020	3 040	980	1 012
Logiciels informatiques	1839	1 532	307	218
Améliorations locatives	202	139	63	27
Machines et équipement	122	120	2	9
Véhicules	36	36	-	_
Mobilier et agencements	18	18		
	6 237	4 885	1 352	1 266

9. PRIMES ET REVENUS NON ACQUIS

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance au Fonds de l'assurance-production de l'Ontario pour le blé d'automne (9,88 millions de dollars) et d'autres cultures (3,81 millions de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les revenus non acquis comprennent le Fonds de fonctionnement lié à la valeur non amortie des immobilisations (1,575 million de dollars) et les frais administratifs à recouvrer auprès des participants au Programme de stabilisation (2,521 millions de dollars) une fois les futurs paiements versés aux programmes.

10. FONDS DE FONCTIONNEMENT – ONTARIO ET CANADA

Le Canada et l'Ontario se sont entendus pour partager de façon égale les coûts d'administration du Fonds de l'assurance-production de l'Ontario et du Programme de stabilisation du revenu, à raison de 60 % et 40 % respectivement, en plus d'accepter de partager les coûts d'administration du Programme d'auto-gestion du risque. Dans le passé, les coûts d'administration du Programme d'assurance du revenu de marché faisaient également l'objet d'un partage mais puisque l'accord sur le revenu de marché Canada-Ontario est maintenant périmé, c'est l'Ontario qui a accordé les fonds de fonctionnement au programme pour l'exercice 2004-2005.

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-production selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts d'expertise engagés par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation du Fonds de l'assurance-production de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sous-provision de 0,75 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2004 (pour 2003, il y avait une sous-provision de 0,2 million de dollars pour les indemnités). En outre, ces résultats comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2004 s'élevant à 3,665 millions de dollars (5,13 millions de dollars pour 2003).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice en cours comprennent une provision de 78,6 millions de dollars pour des indemnités non payées liées à la campagne agricole 2004. Il n'existait aucune provision, au 31 mars 2004, pour la campagne agricole 2003, étant donné qu'il n'y avait pas d'accord Canada-Ontario sur l'assurance du revenu de marché cette année-là.

Les résultats d'exploitation du Programme de stabilisation du revenu pour la période en cours comprennent une provision de 212 millions de dollars pour des indemnités non payées applicables à l'année du programme 2004.

Les résultats d'exploitation du Programme d'auto-gestion du risque pour la période en cours comprennent une provision de 24 millions de dollars pour des indemnités non payées applicables à l'année du programme 2004.

13. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce régime est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions mondiales. Les variations dans la juste valeur de l'actif du régime au cours de l'année sont les suivantes :

2005 (000\$)	2004 (000\$)
3 681	2 463
517	376
429	303
(139)	(80)
339	619
4 827	3 681
	(000 \$) 3 681 517 429 (139) 339

D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur de l'actif net disponible pour verser les prestations de retraite se répartissent comme suit :

	2005 (000 \$)	2004 (000\$)
Engagements au titre du régime de retraite	5 487	4 524
Juste valeur de l'actif du régime	4 827	3 681
Excédent (déficit) du régime de retraite	(660)	(843)

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré en déficit en raison du rendement des placements plus faible que prévu. Certaines hypothèses ont été émises en vue de déterminer les engagements au titre du régime de retraite. On a estimé que l'actif du régime rapporterait 7 % par an et que les augmentations de salaire s'élèveraient à 4 % par an et on a choisi une valeur de 5,75 % comme taux d'escompte.

Les variations dans le passif du régime de retraite de la société (actif) sont les suivantes :

	2005 (000 \$)	2004 (000 \$)
Passif du régime de retraite — début de l'exercice	68	85
Charges du régime de retraite – pour l'exercice	408	359
Cotisations de la société	(517)	(376)
Passif du régime de retraite (actif) – fin de l'exercice	(41)	68

14. OPÉRATIONS	ENTRE
ENTITÉS APPARE	NTÉFS

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. En vertu des conditions de ces accords, la société a versé la somme de 574 063 \$ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. En outre, la société a versé la somme de 479 422 \$ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

15. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 25 031 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 (29 783 \$ pour 2004).

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public oblige la société à divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2004, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Traitement (\$)	Avantages sociaux imposables (\$)
Brown, Greg	Directeur général, Développement des entreprises	111 946	9 621
lp, Stephen	Directeur, Technologie de l'information	104 163	6 242
Jackiw, Randy	Chef de la direction générale	157 244	10 956
Stroeter, Reinhold	Directeur, Services généraux et et agent en chef des finances	117 034	6 273
Vlcek, Michael	Directeur, Recherche et développement	102 411	468

16. ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION

Le contrat de location des espaces à bureaux de 21 283 pieds carrés occupés par la société arrive à échéance le 31 mars 2006. Pendant la dernière portion de cette période de location, la société s'est engagée à verser un loyer minimal de 357 000 \$. La société est à négocier la location de 11 500 pieds carrés en locaux à bureaux additionnels dont le coût du loyer sera établi en fonction du taux du marché actuel.

17. PASSIF ÉVENTUEL

Le solde du fonds d'administration générale comprend une accumulation de 0,8 million de dollars liée au remboursement, par les compagnies de réassurance en 2001 des coûts engagés par la société. La province de l'Ontario a également remboursé ces coûts à la société. En conséquence, il est incertain si ce solde revient de droit à la province ou à la société. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation portera cette question à l'attention du ministère des Finances pour qu'il tranche.

18. CHIFFRES AUX FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres utilisés aux fins de comparaison ont été redressés pour se conformer à la présentation sur l'année en cours.

Notes:	

Bon de commande

Pour obtenir des exemplaires additionnels du rapport annuel 2004-2005 d'AGRICORP ou pour faire ajouter votre nom à notre liste d'envoi, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer par la poste ou par télécopieur à :

Agricorp 1, ch. Stone Ouest C.P. 3660, succ. Central Guelph (Ontario) N1G 8M4

Téléc.: 519 826-4118

Nom:		
Titre :		
Compagnie:		
Adresse :		
Ville:	Prov.:	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	
Nombre d'exemplaires demandés :		
Date de la demande :		
Cochez une ou plusieurs des cases ci-c dez à obtenir des exemplaires addition	•	nent ajouté à notre liste d'envoi si vous deman-
Version anglaise	Version française	Changement d'adresse

(English version available)





1, ch. Stone Ouest C.P. 3660, succ. Central Guelph (Ontario) N1G 8M4

Tél.: 1 888 247-4999 Téléc.: 519 826-4118 www.agricorp.com

ISBN 0-7794-8975-6